

CONSEIL D'ÉCOLE DU VENDREDI 8 FEVRIER 2019

COMPTE-RENDU

Les membres du conseil d'école se sont réunis à la demande de M. BOURGOIN, directeur de l'école maternelle DEBELLE de VOREPPE et président du conseil d'école.

Étaient présents : Mme AZOULAY, représentante des parents d'élèves, Mme BERTOLINO, enseignante des PS-MS, M. BOURGOIN, directeur de l'école et enseignant des GS, Mme BERGER, représentante de la MJC responsable du temps périscolaire, Mme DEVEAUX, élue de la commune de Voreppe, Mme ILLY, représentante des parents d'élèves, Mme LACROIX, représentante des parents d'élèves, Mme MACARI, DDEN, Mme SCIASCIA, représentante de la MJC responsable du temps périscolaire, Mme TORRES, enseignante des PS.

Étaient excusés : Mme FONTAINE, enseignante des MS-GS, Mme PALAS, enseignante des GS, M. PRASIL, enseignant-remplaçant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE A 17h30

1. PRÉSENTATION ET PRÉVISIONS DES EFFECTIFS

1.1 Les effectifs

Les membres du conseil d'école notent que les effectifs sont bas. 96 élèves sont inscrits à l'école cette année.

2 élèves nés en 2016 ont intégré l'école depuis le 1^{er} janvier 2019. Ils ont été accueillis par Mme Bertolino et feront leur toute petite section avec les élèves de moyenne section. La classe de petite section compte, elle, déjà 30 élèves.

26 élèves de grande section quitteront l'école à la fin de l'année. Il faudrait le même nombre d'élèves pour stabiliser nos effectifs et s'assurer du maintien de quatre classes.

A ce jour, aucune mesure de fermeture de classe n'a été évoquée par les services de l'inspection.

1.2 Demandes d'inscription (point non inscrit à l'ordre du jour)

L'inspecteur de circonscription propose à l'équipe enseignante une formation pour l'accueil des enfants allophones à l'école.

Le directeur de l'association AREPI a échangé avec Monsieur le Maire sur la possibilité d'accueillir des enfants en âge de scolarité. En janvier 2019, 4 enfants ont été scolarisés à l'élémentaire Debelle, sans fratrie pour la maternelle. La question des repas se pose en raison de la distance entre l'hôtel et l'école.

L'équipe enseignante note que les conditions scolaires sont favorables à ces inscriptions ; les effectifs étant notamment bas. Les enseignants se tiennent prêts à accueillir ces enfants.

La MJC indique qu'elle peut trouver des solutions pour faciliter l'accès de ces enfants aux activités périscolaires.

Les représentants d'élèves proposent d'aider l'association ou les familles de ces enfants pour leur permettre de manger à la cantine.

Pour toute inscription scolaire, dans un 1^{er} temps la famille procède à l'inscription de l'enfant à la mairie de leur lieu de résidence, puis dans un 2^{ème} temps auprès de la direction de l'école.

Note : Depuis le conseil d'école, Monsieur le Maire, en contact avec le directeur de l'association AREPI, a autorisé l'inscription de deux enfants. Ces deux enfants seront accueillis au retour des vacances d'hiver.

2. ACCUEIL DES FUTURES ELEVES DE PS ET DE LEUR FAMILLE

Les membres du conseil d'école ont souhaité faire évoluer la manière d'accueillir les futures petites sections et leur famille lors de leur inscription à l'école. Ils ont donc décidé que cette année, une fois l'inscription faite en mairie :

- . les parents seraient reçues de manière individuelle par le directeur de l'école en mai ou en juin pour finaliser l'inscription. Au-delà, de permettre au directeur d'enregistrer l'inscription, il fera découvrir l'école à la famille et recevra les informations essentielles au bon accueil de l'enfant,
- . une réunion d'informations animée par le directeur de l'école, un responsable des temps périscolaires et un responsable de la cantine sera proposée aux familles en juin,
- . un accueil des élèves en classe avec un demi-effectif sera organisé après la journée de classe en juin,
- . une entrée échelonnée sera prévue pour accueillir les petites sections le jour de la rentrée des classes.

3. EVALUATIONS CP

Les enseignants ont présenté les résultats aux évaluations nationales CP du début d'année en lecture.

Les évaluations se déclinaient en 8 exercices.

92 % des élèves de GS de l'an dernier ont réussi l'ensemble de leur 8 exercices.

Deux exercices semblent pouvoir être encore améliorés : *Comparer des suites de lettres et manipuler des syllabes*.

Les 8 % n'ayant pas complètement réussi leurs exercices avaient néanmoins validé les compétences de fin de maternelle de ce domaine l'an dernier, ce qui pose la question de la stabilité des apprentissages pour ces enfants.

Ces évaluations permettent aux enseignants de renforcer certains axes de travail.

4. PROJET D'ECOLE

4.1 Connaître et respecter la nature

L'ensemble des élèves de l'école travaillent à mieux connaître et à mieux respecter la nature.

Différentes sorties ont été organisées dans ce but :

- . Les élèves PS se rendront deux fois en Chartreuse au printemps pour étudier la forêt.
- . Les élèves de MS et les GS de Mme Fontaine étudient la vie des amérindiens et se rendront en fin d'année dans *La vallée des indiens* (Drôme).
- . Les autres élèves de GS iront visiter deux fermes en Chartreuse. Le 02 mai, ils visiteront la ferme des Bélines et le 14 juin, la ferme des Petits jardiniers.

5. PROJETS DE CLASSE

5.1 Spectacle de danse et de chant sur le thème du printemps

Les élèves de GS ont commencé à préparer leur fête du printemps. Ils se présenteront en spectacle le mardi 09 avril en soirée à la salle de l'Arrosoir.

5.2 Kermesse

Les élèves de GS vont préparer un spectacle de percussions qu'ils présenteront le jour de la kermesse. Ils seront accompagnés de deux parents d'élèves que nous remercions.

5.3 Natation

Grâce à des parents de grandes sections qui ont passé leur agrément natation et se rendront disponibles pour accompagner les élèves, les enseignants sont en mesure de proposer un cycle de natation aux élèves de grandes sections. La première séance aura lieu le mardi 2 avril.

6. SUIVI DES ACTIONS MENEES APRES LE 1^{er} CONSEIL D'ECOLE

6.1 Cantine

Les représentants de parents d'élèves ont dit avoir reçu plusieurs retours de famille dont les enfants leur rapporter qu'ils avaient encore faim après le déjeuner et ce depuis les changements apportés à la rentrée des vacances de Noël. Ils ont interrogé la mairie sur la quantité de nourriture servie.

Ils ont également fait remarquer que les fruits proposés n'étaient souvent pas mûrs et qu'il était impossible de les manger.

La mairie a rappelé que le marché de la restauration scolaire avait été renégocié et reconduit pour 2 ans au lieu de 4 précédemment. Elle a indiqué que les parents avaient été impliqués dans l'élaboration du cahier des charges.

Elle a précisé et justifié les changements apportés depuis le 1^{er} janvier 2019 qui avaient été motivés en grande partie pour lutter contre le gaspillage. La mairie a rappelé que l'an dernier près de 7 tonnes de nourriture ont été jetées pour l'ensemble des quatre groupes scolaires de la commune.

Aujourd'hui, les repas comportent 4 composantes. Un aliment issu de l'agriculture biologique est proposé par jour. Enfin, les barquettes en plastique ont été abandonnées au profit de barquettes en pulpe de cellulose compostables.

La mairie a indiqué que malgré ces mesures encore 37kg de macédoine avaient été jetés récemment.

Les membres du conseil se rejoignent sur l'indispensable lutte contre le gaspillage alimentaire et la mairie a invité les parents d'élèves à participer à la commission d'élaboration des menus réalisée régulièrement de vacances à vacances. Lors de cette réunion, les questions relatives au restaurant scolaire peuvent être abordées.

Ensuite, les représentants de parents d'élèves ont regretté que, les jours de grève, les repas froids servis pour pallier l'impossibilité d'en proposer des chauds soient facturés au même prix. Ils ont également regretté n'être pas informés plus tôt de la tenue de ces mouvements.

La mairie a répondu que ces journées de grève engendraient nécessairement des inconvénients et qu'elle arrivait malgré tout à maintenir un service de restauration. Elle a précisé que dans certaines communes ce n'est pas le cas.

Les membres du conseil rappellent que le coût du temps de cantine ne comporte pas que le prix du repas mais qu'il est impacté par le coût des deux heures de « garde d'enfants ».

La mairie indique enfin que l'information est donnée au plus vite mais que le personnel communal est en droit d'annoncer sa grève le matin même.

Mme Deveaux souligne qu'il serait intéressant de réfléchir avec les parents délégués pour proposer aux familles un échange sur le thème de l'équilibre alimentaire.

6.2 Entrée de l'école

Depuis le retour des vacances de la Toussaint l'entrée de l'école se fait par l'avenue Chapays. Dans la mesure où les travaux d'aménagement de la place du docteur Thevenet allaient reprendre en avril, l'entrée de l'école ne changera plus cette année.

Les membres du conseil demandent aux familles de bien vouloir respecter les horaires d'entrée et de sortie. Un membre de l'équipe est mobilisé pour accueillir les familles et les enfants et n'est libéré qu'après la sortie du dernier parent. Si les sorties tardent, c'est autant de temps où ce membre de l'équipe n'est pas présent en classe pour s'occuper des élèves.

Les représentants de parents d'élèves ont demandé s'il était possible d'installer désormais un panneau d'information à cette nouvelle entrée.

7. RESTRUCTURATION DE GROUPE SCOLAIRE - ANNEE DE TRANSITION 2020-2021

Les membres du conseil d'école ont demandé à la mairie si elle savait comment aller s'organiser l'année de transition prévue en 2020-2021.

La mairie a dit qu'elle ne le savait pas encore et que la mairie en était au temps du lancement du concours d'architectes.

Les enseignants ont souligné l'importance pour eux d'effectuer les déménagements vers les classes provisoires puis vers la nouvelle école pendant les deux mois des vacances d'été.

La mairie a répondu qu'elle ne maîtrisait pas le calendrier des travaux, qu'elle subissait dans ce type de chantier les contraintes des entreprises et leurs retards. Néanmoins, elle a précisé qu'elle veillerait à ce que cela se fasse pendant les vacances d'été dans la mesure du possible.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Le budget 2019 sera voté en mars mais d'ores et déjà les factures de fonctionnement des écoles peuvent être réglées, notamment celles relatives à la réalisation des projets.

- La salle de l'Arrosoir est bien réservée au mardi 9 avril 2019 pour le spectacle avec l'élémentaire et la **confirmation a déjà été transmise, par le pôle AVL, à l'école par mail en date du 24/09/2018 par le pôle AVL**. Il reste quelques détails organisationnels à coordonner après les vacances de février avec ce service.

- Les documents seront transmis à Mme Macari.

FIN DE LA SÉANCE A 19h15